



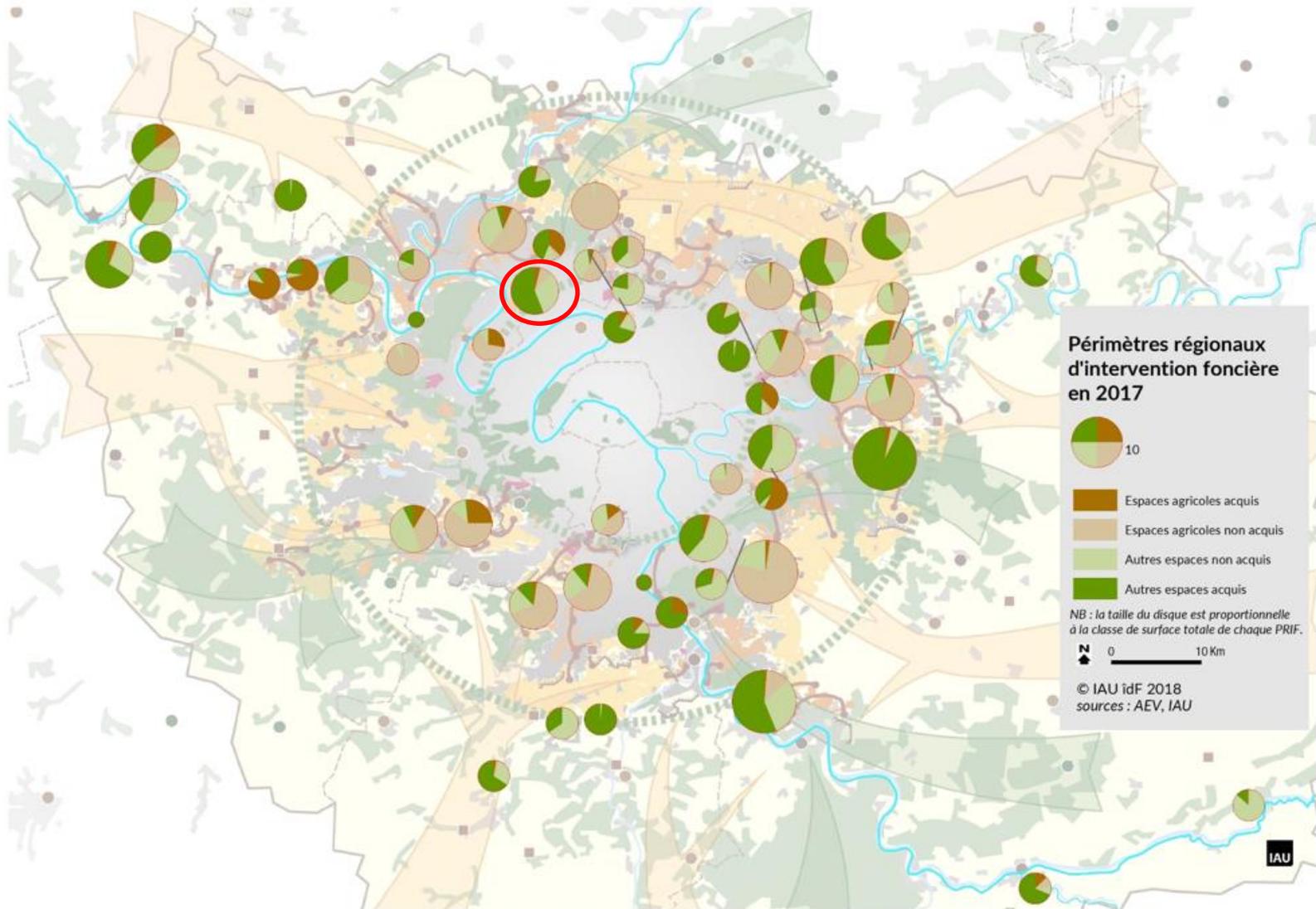
ESPACE NATUREL RÉGIONAL
DES BUTTES DU PARISIS

ESPACE NATUREL RÉGIONAL DES BUTTES DU PARISIS

PRIF crée en :	1983
Superficie totale du PRIF :	621 ha
Total acquis :	371 ha

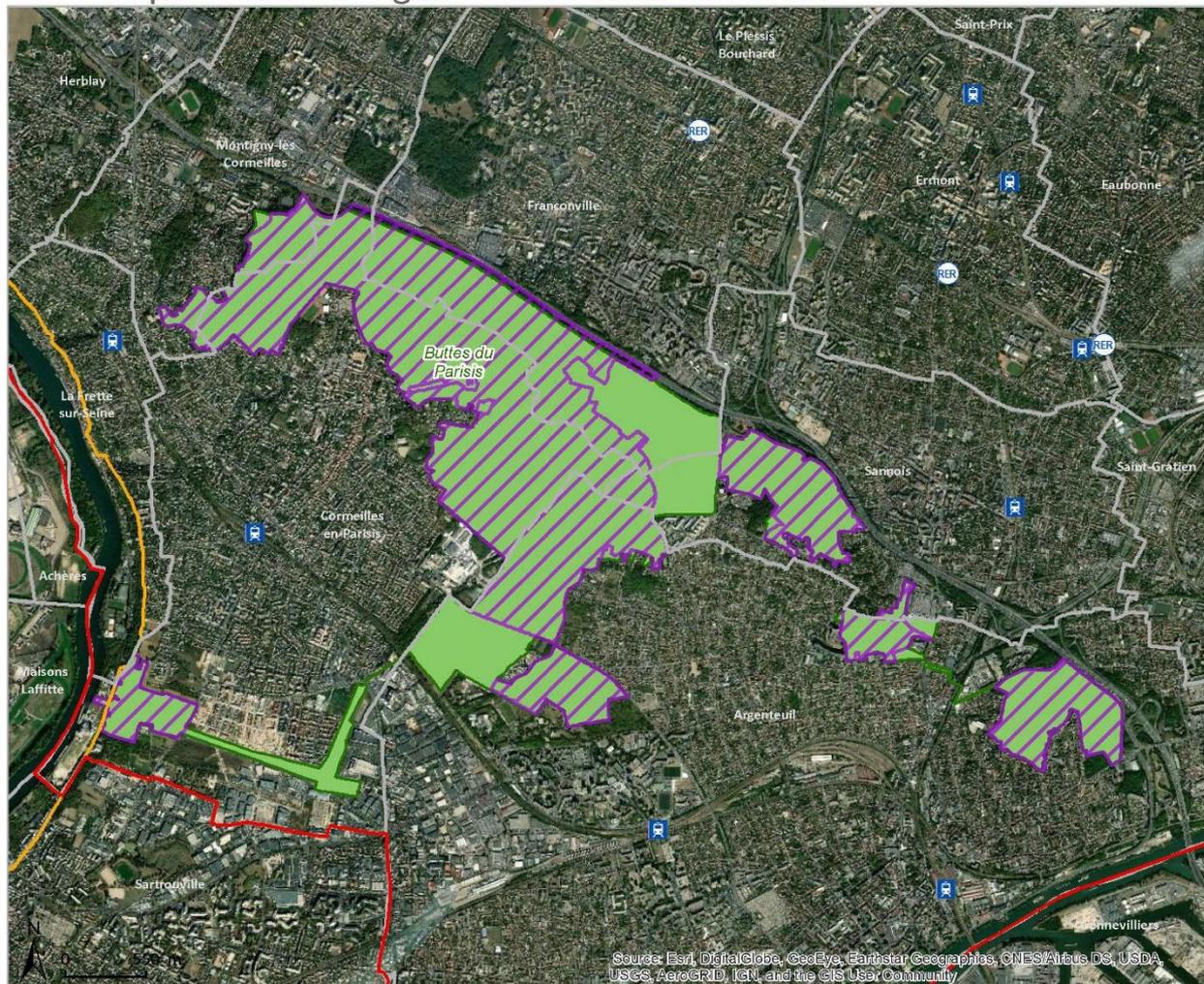
© AEV/ L'Agence nature – F. Chenel

PRÉSENTATION



PRÉSENTATION

Espace naturel régional des buttes du Parisis



Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020



Superficie de PRIF par commune :

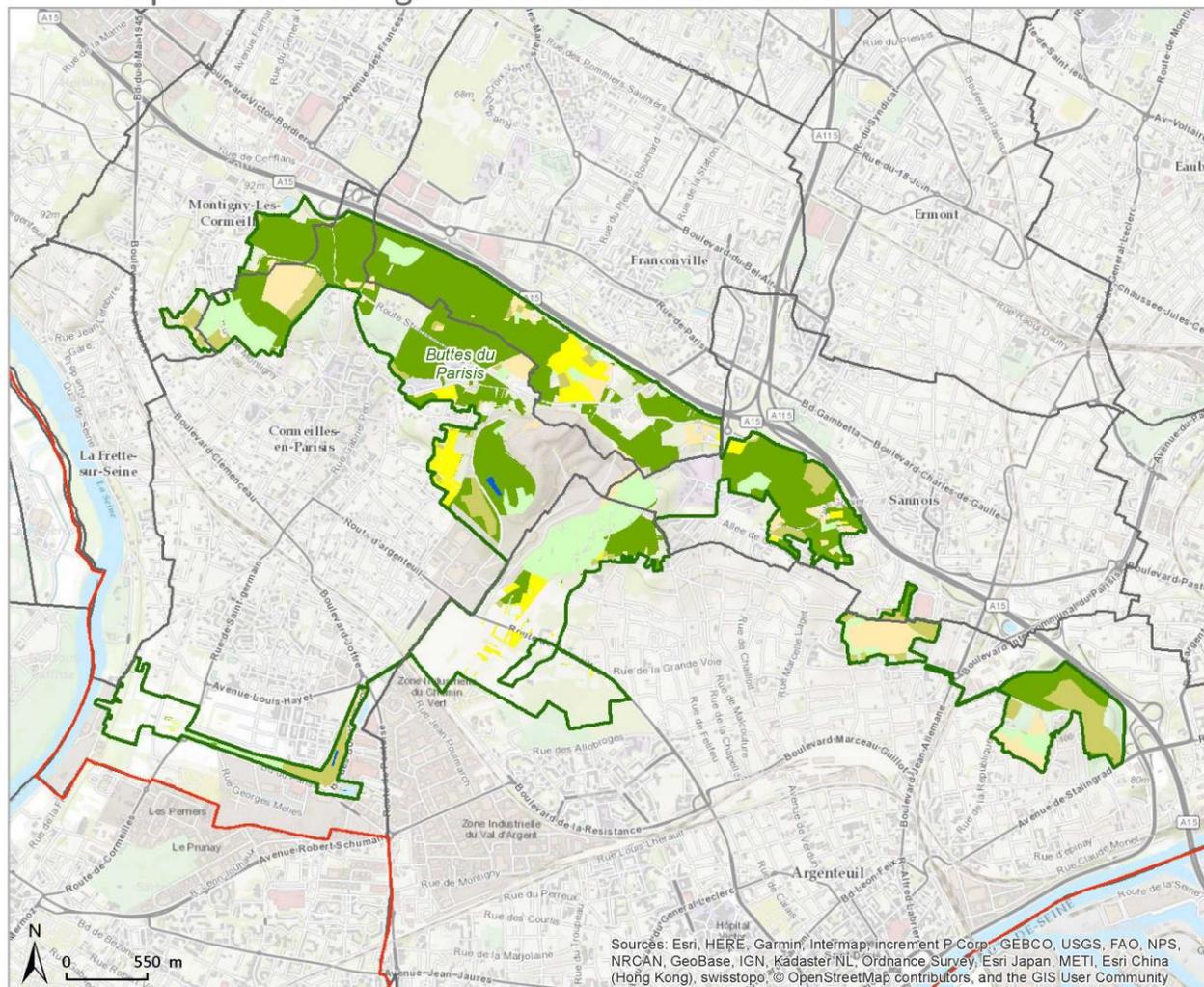
Argenteuil (95) : 183 ha
Cormeilles-en-Parisis (95) : 227 ha
Franconville (95) : 118 ha
Montigny-lès-Cormeilles (95) : 23 ha
Sannois (95) : 70 ha

- PRIF
- ZPENS déléguées à TAEV
- Réserves naturelles régionales
- Iles de loisirs régionales
- Itinéraires de randonnée
- Limites départementales

1:35 000

PRÉSENTATION

Espace naturel régional des buttes du Parisis



Superficie de PRIF par commune :

Argenteuil (95) : 183 ha
 Cormeilles-en-Parisis (95) : 227 ha
 Franconville (95) : 118 ha
 Montigny-lès-Cormeilles (95) : 23 ha
 Sannois (95) : 70 ha

- PRIF
- espace boisé
- espace agricole
- espace naturel
- espace paysager
- plan d'eau / eau
- autre
- Limites départementales

1:35 000

PRÉSENTATION

Situées à 15 kilomètres environ de Paris, les buttes témoins du Parisis s'étendent entre la vallée de la Seine et la plaine de Montmorency. Les quatre buttes, de Cormeilles, Sannois, des Châtaigniers et d'Orgemont culminent à 170 m selon un axe Nord-Ouest/ Sud-Est. Elles sont boisées sur environ deux tiers de leur superficie. Leurs fortes pentes offrent une grande visibilité dans le paysage, malgré l'urbanisation voisine et les altérations du relief causées par les carrières.

À l'origine couvertes de forêts, les buttes du Parisis sont déboisées au Moyen-Âge, tandis que s'installent des moulins, des pâtures et des vignes sur le coteau Sud. Au XVIe siècle, le coteau Nord est défriché pour la plantation de vergers. Avec l'abandon de l'agriculture et des moulins au XXe siècle, commence le reboisement.

Les carrières de gypse, exploitées depuis l'antiquité sur les quatre buttes, sont à leur tour progressivement abandonnées. Seule la carrière de gypse des établissements Lambert, exploitée par l'entreprise Placoplatre, occupe encore 120 hectares du versant Sud de la colline de Cormeilles, avec un front de taille spectaculaire.

Dans les secteurs acquis par l'Agence des espaces verts, des aménagements ont été réalisés pour accueillir le public. Ainsi, les Buttes des Châtaigniers et d'Orgemont forment des belvédères exceptionnels sur l'Ouest parisien. Les divers aménagements réalisés confèrent un intérêt paysager dans un secteur très urbanisé.

Cadre réglementaire et administratif :

- **Site classé**
- **Zone de Prémption ENS**
- **Certification forestière : FSC**



Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France
Cité régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 00

Fax : 01 82 82 83 85

-

www.aev-iledefrance.fr



AEV Île-de-France



@aeviledefrance